

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1531

13 juin 2014

SOMMAIRE

17Capital 2 Feeder B S.à r.l.	73466	Monier Special Holdings S.à r.l.	73449
Ancelux 3 S.à r.l.	73471	Moselle Clo S.A.	73444
Anin S.A.	73469	MS Luxembourg S.A.	73443
Atmosphere Trade S.à r.l.	73473	Nashville S.à r.l.	73443
Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.	73478	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	73443
Esquire Capital Holdings S.A.	73486	N/concept S.à r.l.	73443
Fermaca Luxembourg S.à r.l.	73483	Neva Investment S.A.	73442
First Class Cosmetics S.à r.l.	73480	New Energy Above Training	73446
Indolux Private Portfolio	73450	New Energy International Holding S.A. ..	73442
ING Investment Management Luxem- bourg S.A.	73450	Nex-Foto Capital	73442
Jenner Renewables S.à r.l.	73449	Next Stop Ventures S.à r.l.	73447
Kallisté Associates S.à r.l.	73448	NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.	73442
Kazanorgsintez S.A.	73448	Numeritec S.A.	73458
Ketch Trading S.à r.l.	73449	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	73451
Ketch Trading S.à r.l.	73450	Partners Group Water S.à r.l.	73445
Liberta Global Fund SICAV-FIS	73447	Raidho SICAV	73488
Lux International Strategy	73448	RAM Société Civile Immobilière	73475
Luzar Finance S.A.	73446	Renaissance Enterprises S.A.	73488
Malouvag S.A., SPF	73445	Sergent Major Luxembourg S.à r.l.	73461
Milton Investments S.A.	73446	Supply Chain S.à r.l.	73488
Mokeda S.A.	73444	Sydney & Lyon Lux 1 S.à r.l.	73464
Monceau Properties S.A.	73444	W3HM S.A.	73481

Neva Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.562.

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 15 mars 2014.

Luxembourg, le 17 mars 2014.
Certifié sincère et conforme
NEVA INVESTMENT S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014052539/13.

(140059896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW ENERGY INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014052540/11.

(140059782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Nex-Foto Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052541/9.

(140060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

NGP IX Northern Blizzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 4.554.870,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.608.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 26 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants suivants:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veuillez aussi prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

NGP IX Holdings I, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2014052543/21.

(140060320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

MS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.939.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 avril 2014

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 11 avril 2014.
2. La démission de Madame Charlotte LAHAJE-HULTMAN de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 11 avril 2014.
3. La démission de Monsieur Bertil HANSSON de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 19 juin 2013.

4. Ont été nommés administrateurs avec effet au 11 avril 2014:

Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Monsieur Eric LECLERC, né le 4 avril 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014052529/21.

(140060293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.581.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014052531/10.

(140059841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014052532/11.

(140060022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

N/concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 150.782.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014052530/12.

(140059804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao, Monsieur Jorge Pérez Lozano et Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014052528/27.

(140060225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Mokeda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 72.116.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 10 décembre 2013 à 10.30 heures

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A..

Est nommée au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015, la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014052526/15.

(140059657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Monceau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 66.034.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 03 avril 2014 à 08.45 heures

Extrait des résolutions prises:

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014052527/12.

(140060276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Malouvag S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 161.124.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 10 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour MALOUVAG S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014052520/22.

(140060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Partners Group Water S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 111.797,50.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.673.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 31 décembre 2013, PARTNERS GROUP FINANCE CHF IC Ltd, une limited company existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT, Guernesey, enregistrée auprès du Guernesey Registry sous le numéro 48294, a racheté la totalité des parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:

- 1,875 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à P3 NEW IC Ltd;
- 1,875 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à WIN ALT IC Limited;
- 875 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PERENNIUS GLOBAL VALUE 2010 représenté par Perennius Capital Partners SGR SpA;
- 625 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PERENNIUS GLOBAL YIELD 2011 PRIVATE;
- 6,750 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP BARRIER REEF, L.P.;
- 1,625 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP EUROPEAN SMALL AND MID-CAP BUYOUT 2011, L.P. Inc.;
- 2,875 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011, L.P. Inc.;
- 1,625 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2014, L.P. Inc.;
- 1,875 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV;
- 625 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PARTNERS GROUP MENDOTA, L.P. Inc.;
- 3.250 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à PRINCESS DIRECT INVESTMENTS, L.P. Inc.;
- 1,125 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 0.50 à SAN BERNARDINO COUNTY EMPLOYEES RETIREMENT ASSOCIATION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014052553/32.

(140059625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Milton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.714.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILTON INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014052524/11.

(140059709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

New Energy Above Training, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: N.E.A.T..

Siège social: L-5366 Munsbach, 212, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.989.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052534/10.

(140060002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Luzar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.892.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 9 avril 2014 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées le 9 avril 2014

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour LUZAR FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014052510/24.

(140060142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Next Stop Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 174.839.

Résolution circulaire du conseil de gérance de la société qui a eu lieu le 1^{er} février 2014 à l'adresse 8, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg

Le conseil de gérance de la Société (the "Conseil") a noté que, conformément à l'article 13 des Statuts de la Société "Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance."

Tous les membres du Conseil ont déclaré d'être dûment informés et d'avoir pris une parfaite connaissance de l'objet de résolutions circulaires proposées et ont convenu à l'unanimité d'adopter les résolutions suivantes par voie de résolution circulaire.

Tous les membres du Conseil ont été informés que conformément à l'article 11 des statuts de la Société, la Société sera engagée par la signature de gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil a noté que, conformément à l'article 5 des statuts, le siège social "peut être transféré en tout autre lieu de la même commune par la décision du conseil de gérance de la Société".

Le Conseil estime que les questions visées dans les présentes résolutions sont à bénéfice de la Société et sont dans le meilleur intérêt de l'entreprise en exécution de son business.

Agenda:

1. Changement de l'adresse d'enregistrement de la Société.

Résolution 1:

Après examen et délibération régulière et attentive, le conseil à l'unanimité a décidé de transférer le siège social de la Société. L'adresse d'enregistrement de la Société est 2, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg.

Il est également résolu à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus et de procéder à tout dépôt et la publication nécessaire à cet égard.

Il n'y a plus de questions à discuter

La présente Résolution est faite le 1^{er} février 2014.

Artem YUKHIN / Andrey VAKULENKO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014052535/33.

(140059448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Liberta Global Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.238.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 21. Februar 2014

Am 21. Februar 2014 hat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Annahme der Kündigung von Herrn Ralf Ferner, Herrn Peter Kubicki und Herrn Stefan Stjerngren von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Ernennung von Herrn Enrico Mela, geboren am 30. März 1970 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in: 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbestimmten Zeitraum, vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF;

- Ernennung von Herrn Michael Lange, geboren am 28. Juni 1964 in Scheessel, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: 16, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbestimmten Zeitraum, vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF;

- Ernennung von Herrn Claude Birnbaum, geboren am 25. April 1961 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in: 16, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbestimmten Zeitraum, vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF;

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Herr Enrico Mela, Vorsitzender

- Herr Michael Lange, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Claude Birnbaum, Verwaltungsratsmitglied
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. April 2014.

Liberta Global Fund SICAV-FIS

Michael LANGE / Claude BIRNBAUM

Référence de publication: 2014052499/30.

(140059741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour la Société

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2014052489/25.

(140060338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052486/10.

(140060151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2014

En date du 8 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Thierry Rochelle en qualité d'Administrateur,

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François Abadie, de Monsieur Jacques Mahaux, de Monsieur Olivier Chatain, de Monsieur Lieven Van Damme, de Madame Marie-Claire Achenne et de Madame Nora Lemhachheche en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux International Strategy

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014052508/19.

(140059812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Jenner Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.175.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 13 mars 2014:

- Ancienne situation associés:

M. Jorge CALVET SPINATSCH 12.500 parts sociales

Geroa Pentsioak E.P.S.V. 7.500.000 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

M. Jorge CALVET SPINATSCH 12.500 parts sociales

JENNER RENEWABLES, S.L., société limitée, enregistrée auprès du "Registro Mercantil" de

Madrid (Espagne) sous le Tome 30519, Folio 163, Section 8a, Page M-549283.28006-Madrid,

Inscription 1, et avec siège social à José Ortega y Gasset 5, 28006 Madrid (Espagne) 7.500.000 parts sociales

Extrait des décisions prises par les associés en date du 26 mars 2014

1. La société Geroa Pentsioak E.P.S.V. a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 13 mars 2014.
2. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq) avec effet au 13 mars 2014.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour avis et extraits sincères et conformes

Pour Jenner Renewables S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014052482/25.

(140060056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ketch Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.883.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014052491/10.

(140059855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

I. L'orthographe exacte du nom du gérant de classe A de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Matthew Russell

II. En date du 18 mai 2010, Monsieur Gilles Vanel, né le 20 juillet 1960 à Juvisy-sur-Orge, France, avec adresse professionnelle au 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, a été nommé en tant que représentant permanent du gérant de classe A, BNP Paribas S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.
Monier Special Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014052516/19.

(140059639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.922.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2014

En date du 8 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Thierry Rochelle en qualité d'Administrateur,
- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François Abadie, de Monsieur Jacques Mahaux, de Monsieur Olivier Chatain, de Monsieur Lieven Van Damme, de Madame Marie-Claire Achenne et de Madame Nora Lemhachheche en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Indolux Private Portfolio

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014052475/19.

(140059813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ketch Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.883.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014052492/10.

(140059856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2014

Conseil d'Administration

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Martin Nijkamp, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands en tant que administrateur et président;
- Madame Corine Gerardy, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg en tant que administrateur;
- Monsieur Georges Wolff, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg en tant que administrateur;
- Monsieur Marc Vink, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands en tant que administrateur;
- Monsieur Erno Berkhout, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, en tant que administrateur.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos de 2014.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Elise Valentin / Olga Sádaba Herrero

Référence de publication: 2014052478/25.

(140059694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 32.926,62.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175318, incorporated on 5 February 2013 pursuant to a deed drawn up by Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 891, page 42745 on 15 April 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 29 August 2013, pursuant to a deed drawn up by Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial on 15 November 2013, number 2876, page 138027.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175303 ("Topco"), here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
2. Graham Stewart Cherry, company director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom ("Graham Cherry"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
3. Richard Stephen Cherry, company director, born on 20 March 1961, residing at the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, United Kingdom ("Richard Cherry"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
4. Wendy Elizabeth Colgrave, company director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom ("Wendy Colgrave"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
5. The Trustees of The Alan Cherry Cophthorn Will Trust, an English trust, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom (the "Trust"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
6. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
8. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.
9. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.
10. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

11. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

12. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

13. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

; and

14. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The shareholders listed under 1 to 14 above are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as described above, representing the entire share capital of the Company, declared that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus properly constituted and can validly deliberate on the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to reduce the share premium account attached to the OCM MRPS issued by the Company by an amount of seventeen thousand five hundred and thirty-two British Pounds and forty-four pence (GBP 17,532.44), and resolve that such amount shall be used as a subscription price for sixteen thousand thirty-eight (16,038) B Ordinary Shares of the Company and one hundred and forty-nine thousand four hundred and forty-four (149,444) C Ordinary Shares of the Company to be issued in accordance with the following resolutions.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital by an amount of one thousand eight hundred and thirty-six British Pounds eighty-two pence (GBP 1,836.82) and subsequently to raise it from its present amount of thirty-one thousand eighty-nine British Pounds and eighty pence (GBP 31,089.80) to thirty-two thousand nine hundred and twenty-six British Pounds and sixty-two pence (GBP 32,926.62) by the creation and issuance of (i) sixteen thousand two hundred and thirty-eight (16,238) new B Ordinary Shares in the share capital of the Company and (ii) one hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty-four (167,444) new C Ordinary Shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one penny (GBP 0.01) (the "New Shares").

Intervention - Subscription - Payment

The New Shares are all subscribed and paid up by

1. Mr. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, born on 24 July 1959 in Liverpool, United Kingdom residing at Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, here represented by here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to:

- sixteen thousand thirty-eight (16,038) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

Three thousand two hundred and eight (3,208) Class B1 ordinary shares;

Three thousand two hundred and eight (3,208) Class B2 ordinary shares;

Three thousand two hundred and eight (3,208) Class B3 ordinary shares;

Three thousand two hundred and seven (3,207) Class B4 ordinary shares;

Three thousand two hundred and seven (3,207) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by incorporation of share premium for a total issue price of sixteen thousand thirty-eight British Pounds (GBP 16,038.-) out of which an amount of one hundred and sixty British Pounds and thirty-eight pence (GBP 160.38) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of fifteen thousand eight hundred and seventy-seven British Pounds and sixty-two pence (GBP 15,877.62) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B Ordinary Shares (the "Contribution 1").

And

- one hundred and forty-nine thousand four hundred and forty-four (149,444) C Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01);

entirely paid up by incorporation of share premium for a total issue price of one thousand four hundred and ninety-four British Pounds and forty-four pence (GBP 1,494.44) which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company (the “Contribution 2”).

2. Graham Cherry, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nine thousand (9,000) C Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01), entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of ninety British Pounds (GBP 90.-) which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company (the “Contribution 3”).

3. Richard Cherry, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nine thousand (9,000) C Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01), entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of ninety British Pounds (GBP 90.-) which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company (the “Contribution 4”).

4. James Dodd, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred (100) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Twenty (20) Class B1 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B2 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B3 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B4 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of one hundred British Pounds (GBP 100.-) out of which an amount of one British Pound (GBP 1.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of ninety-nine British Pounds (GBP 99.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B Ordinary Shares (the “Contribution 5”);

5. Andrew Carrington, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred (100) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Twenty (20) Class B1 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B2 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B3 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B4 ordinary shares;
- Twenty (20) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of one hundred British Pounds (GBP 100.-) out of which an amount of one British Pound (GBP 1.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of ninety-nine British Pounds (GBP 99.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B Ordinary Shares (the “Contribution 6”).

The Contribution 1 to 6 are together referred to as the “Contributions”.

Proof that the amount of three hundred and eighty British Pounds (GBP 380.-) in respect of the Contributions 3 to 6 is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

It was evidenced by an interim balance sheet of the Company given receipt of the interim balance sheet, that the amount of seventeen thousand five hundred and thirty-two British Pounds and forty-four pence (GBP 17,532.44) is allocated to the share premium account attached to the OCM MRPS issued by the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Articles to give it henceforth the following wording:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at thirty-two thousand nine hundred and twenty-six British Pounds and sixty-two pence (GBP 32,926.62) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, together with the A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares and A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) nine thousand ninety-five (9,095) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (vii) nine thousand ninety-five (9,095) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (viii) nine thousand ninety-five (9,095) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (ix) nine thousand ninety-six (9,096) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (x) nine thousand ninety-six (9,096) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, together with the B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares and B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xi) three hundred and twenty-seven thousand four hundred and forty-four (327,444) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS) and (xiv) one hundred and ninety-four thousand six

hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS, together with the OCM MRPS, the MRPS), in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder."

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 5.8 (e) (ii) (A) of the Articles to give it henceforth the following wording:

"(A) in respect of the first two million two hundred and sixty-eight thousand seven hundred and forty (2,268,740) MRPS issued:"

Fifth resolution

The Shareholders have noted that pursuant to Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 as amended ("Article 189"), shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall agree thereto.

Consequently, the Shareholders unanimously approve Mr. Michael Hill as a new shareholder of the Company for the purpose of Article 189 and of any requirements of any investment agreements or other agreements, documents or instrument pertaining to the Company to which the Shareholders are a party or by which the Shareholders are bound.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre,

Par-devant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 par un acte dressé par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 891, page 42745 le 15 avril 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 août 2013, suivant un acte dressé par Me Henri HELLINCKX, publié au Mémorial numéro 2876, page 138027 le 15 novembre 2013.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175303 («Topco»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Graham Steward Cherry, directeur de société, né le 15 juin 1959, résidant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni («Graham Cherry»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Richard Stephen Cherry, directeur de société, né le 20 mars 1961, résidant à the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, Royaume-Uni («Graham Cherry»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Wendy Elizabeth Colgrave, directrice de société, née le 13 janvier 1965, résidant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni («Wendy Colgrave») ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO

CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Les Trustees de The Alan Cherry Cophorn Will Trust, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni (le «Trust»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Andrew Carrington, Director, né le 18 février 1975 à Edimbourg, Royaume-Uni, résidant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, résidant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. Antony Travers, Managing Director, né le 18 mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Christopher Bladon, Director, né le 16 mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, résidant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. David Everett, Managing Director, né le 14 septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, résidant au Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. Ian Kelley, Managing Director, né le 17 octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, résidant au 5 Fenwick Close, Westoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. James Dodd, Director, né le 19 avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, résidant au "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Richard Reeves, Director, né le 31 décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, résidant au "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

14. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01287713 et dont le siège social se situe au 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les Associés listés ci-dessous de 1 à 14 sont ensemble désignés comme les «Associés».

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés de la Société, représentés tel qu'il est indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et qu'ils ont renoncé à toutes les formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident unanimement de réduire le compte de prime d'émission attaché aux MRPS OCM émises par la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cent trente-deux Livres Britanniques et quarante-quatre pence (GBP 17.532,44) et décident que ce montant sera utilisé comme prix de souscription pour seize mille trente-huit (16.038) parts sociales ordinaires de classe B et cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre (149.444) parts sociales ordinaires de classe C de la Société devant être émises suite aux résolutions suivantes.

Deuxième résolution

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille huit cent trente-six Livres Britanniques et quatre-vingt-deux pence (GBP 1.836,82), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre-vingt-neuf Livres Britanniques et quatre-vingts pence (GBP 31.089,80) à un montant de trente-deux mille neuf cent vingt-six Livres Britanniques et soixante-deux cents (GBP 32.926,62) par la création et l'émission de (i) seize mille deux cent trente-huit (16.238) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société, et (ii) cent soixante-sept mille quatre cent quarante-quatre (167.444) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C dans le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Intervention - Souscription - Libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

1. M. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, né le 24 juillet 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant à Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, Royaume-Uni, ici représenté par ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à:

- seize mille trente-huit (16.038) parts sociales ordinaires de classe B de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

Trois mille deux cent huit (3.208) parts sociales ordinaires de classe B1;

Trois mille deux cent huit (3.208) parts sociales ordinaires de classe B2;

Trois mille deux cent huit (3.208) parts sociales ordinaires de classe B3;

Trois mille deux cent sept (3.207) parts sociales ordinaires de classe B4;

Trois mille deux cent sept (3.207) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total d'émission de seize mille trente-huit Livres Britanniques (GBP 16.038,-), duquel un montant de cent soixante Livres Britanniques et trente-huit pence (GBP 160,38) est alloué au capital social de la Société et un montant de quinze mille huit cent soixante-dix-sept Livres Britanniques et soixante-deux pence (GBP 15.877,62) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 1»);

- cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre (149.444) parts sociales ordinaires de classe C de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01),

Entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total d'émission de mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Livres Britanniques et quarante-quatre pence (GBP 1.494,44), entièrement alloué au capital social de la Société (l'«Apport 2»);

2. Graham Cherry, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires de classe C de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de quatre-vingt-dix Livres Britanniques (GBP 90,-), entièrement alloué au capital social de la Société (l'«Apport 3»);

3. Richard Cherry, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires de classe C de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de quatre-vingt-dix Livres Britanniques (GBP 90,-), entièrement alloué au capital social de la Société (l'«Apport 4»);

4. James Dodd, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales ordinaires de classe B de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), divisées en:

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B1;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B2;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B3;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B4;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par apport en espèces pour un montant total d'émission de cent Livres Britanniques (GBP 100,-), duquel un montant d'une Livre Britannique (GBP 1,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de quatre-vingt-dix-neuf Livres Britanniques (GBP 99,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 5»);

5. Andrew Carrington, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales ordinaires de classe B de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), divisées en:

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B1;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B2;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B3;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B4;

Vingt (20) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par apport en espèces pour un montant total d'émission de cent Livres Britanniques (GBP 100,-), duquel un montant d'une Livre Britannique (GBP 1,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de quatre-vingt-dix-neuf Livres Britanniques (GBP 99,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 6»).

Les Apports 1 à 6 sont ensemble désignés comme les «Apports».

La preuve que le montant de trois cent quatre-vingts Livres Britanniques (GBP 380,-) représentant les Apports 3 à 6 est à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant, qui reconnaît expressément la preuve du paiement.

Il a été prouvé par un bilan intérimaire de la Société, fourni que le montant de dix-sept mille cinq cent trente-deux Livres Britanniques et quarante-quatre pence (GBP 17.532,44) est alloué au compte de prime d'émission de la Société attaché aux MRPS OCM émises par la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la présente résolution, les Associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être ainsi rédigé:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille neuf cent vingt-six Livres Britanniques et soixante-deux cents (GBP 32.926,62) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales A1), (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales A2), (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales A3), (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales A4), (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales A5, avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (vii) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (viii) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (ix) neuf mille quatre-vingt-seize (9.096) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (x) neuf mille quatre-vingt-seize (9.096) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xi) trois cent vingt-sept mille quatre cent quarante-quatre (327.444) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires C), (xii) une (1) part sociale ordinaire de classe D (la Part Sociale Ordinaire D), et (xiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM (les OCM MRPS), (xiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY (les CHY MRPS, avec les OCM MRPS, les MRPS) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, peu importe leur classe, sont ensemble désignées les Associés, et individuellement un Associé.»

Quatrième résolution

Les Associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 5.8 (e) (ii) (A) des Statuts pour lui donner la rédaction suivante:

«(A) pour les premières deux millions deux cent soixante-huit mille sept cent quarante (2.268.740) MRPS émises:»

Cinquième résolution

Les Associés ont pris acte que par application de l'article 189 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (l'«Article 189»), les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En conséquence, les Associés décident unanimement d'approuver Mr. Michael Hill en tant que nouvel associé de la Société, pour les besoins de l'Article 189 et de toute autre disposition prévue par tout accord d'investissement ou tout autre accord, document ou instrument concernant la Société, auxquels les Associés sont parties ou par lesquels les Associés sont liés.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des représentants des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050710/383.

(140057698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Numeritec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.936.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «NUMERITEC S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée, Trois mille cents actions	3.100
Total : Trois mille cents actions	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/14009. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050701/180.

(140057750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sergent Major Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 14, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 185.955.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«GLOBASIA INVEST S.A.», une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 169 885,

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers ou en participation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution sous toutes formes et par tous moyens, de tous articles textiles ou accessoires le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par la voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, d'achat de titres ou de droit sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations à participation ou de prise de dotation ou en gérance de tous biens ou droit autrement; la société pourra également pour la réalisation de son objet social concevoir, mettre en place, animer et développer un réseau de franchise, de gérance libre et/ou de magasins propres.

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en favoriser la réalisation, et notamment sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, prendre ou donner à bail, aliéner, acquérir tous immeubles et fonds de commerce, acquérir, concéder, céder tous brevets, licences et marques de fabrique ou de commerce, s'in-

téresser de toutes façons dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet similaire, analogue ou connexe au sien, ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

La Société aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «SERGENT MAJOR LUXEMBOURG S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par part sociale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ont été souscrites par la société «GLOBASIA INVEST S.A.», prénommée, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul ZEMMOUR, Président de G.P.E., né à Constantine (Algérie), le 22 mars 1950, demeurant 89, rue Ampère, F-75017 Paris (France);

En conformité avec l'article douze (12) des statuts, la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi au 14, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange. Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2014. Relation: EAC/2014/4499. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014050824/156.

(140058045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sydney & Lyon Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.158.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of the United Kingdom "SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED", established and having its registered office in NW1 5QT London, 235, Old Marylebone Road, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 2124766,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "SYDNEY & LYON LUX 1 S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 104158, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 84 of January 29, 2005,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and thirty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois du Royaume-Uni "SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED", établie et ayant son siège social à NW1 5QT Londres, 235, Old Marylebone Road, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 2124766,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "SYDNEY & LYON LUX 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104158, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, le 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 29 janvier 2005,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent trente euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC/2014/15105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050850/115.

(140058183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

17Capital 2 Feeder B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.630,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.437.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. 17 Capital Management LLP, a limited liability partnership established under the laws of England and Wales with registered number OC332866, having its registered office at 7 Curzon Street, London W1 5HG, United Kingdom;

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2. COMET INVESTMENT STRATEGY Ltd, a company registered with the Companies Registration Office under the number 280654, having its registered office at Regus House, Harcourt Rd, Dublin 2, Ireland, with a called in share capital of EUR 12,696;

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3. Foyer International S.A., a société anonyme existing and incorporated according to the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 53682 and having its registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

4. Foyer S.A., a société anonyme existing and incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67199 and having its registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; and

5. Ms. Sophie Elkrief, born in L'Hay-Les-Roses on 23 September 1972, residing 100 rue du Bac, 75007 Paris, France;

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of 17Capital 2 Feeder B S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall,

6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 174437 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 516 on 1 March 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand six hundred and forty euros (EUR 12,640) to twelve thousand six hundred and thirty euros (EUR 12,630) by redemption and cancellation of all the one thousand (1,000) redeemable class A14 preferred shares in issue, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand six hundred and forty euros (EUR 12,640) to twelve thousand six hundred and thirty euros (EUR 12,630) by redemption and cancellation of all the one thousand (1,000) redeemable class A14 preferred shares in issue, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

As a consequence of the cancellation of the shares, each shareholder shall receive an amount corresponding to the Cancellation Value Per Share (as defined in article 6.1 of the articles of incorporation of the Company) of the redeemable class A14 preferred shares which they respectively held, which correspond to an amount of approximately four hundred forty-nine euros and seventy-seven cents (EUR 449.77) per share for a total amount of four hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-five euros and seventy-three cents (EUR 449,765.73).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred thirty euros (EUR 12,630) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B ordinary shares, one thousand (1,000) redeemable class A1 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A2 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A3 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A4 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A5 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A6 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A7 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A8 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A9 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A10 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A11 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A12 preferred shares and one thousand (1,000) redeemable class A13 preferred shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.»

The shareholders acknowledge that the references to class A14 remain throughout the articles of incorporation but decide to leave them as they are for information purposes only, understanding that such references are no longer relevant for the Company going forward.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. 17 Capital Management, une limited liability partnership de droit anglais, immatriculée sous le numéro OC332866, ayant son siège social au 7 Curzon Street, London W1 5HG, Royaume-Uni;

ici représentée par Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;
2. COMET INVESTMENT STRATEGY Ltd, société au capital social de EUR 12,696, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 280654, ayant son siège social au Regus House, Harcourt RD, Dublin 2, Ireland;

ici représentée par Madame Madia Camara résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3. Foyer International S.A., une société anonyme constituée et régie conformément aux lois luxembourgeoises, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-53682, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg;

ici représentée par Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

4. Foyer S.A., une société anonyme constituée et régie conformément aux lois luxembourgeoises, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67199, ayant son siège social au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg;

ici représentée par Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

5. Ms Sophie Elkried, née à Hay-Les-Roses le 23 Septembre 1972, demeurant 100 rue du Bac, 75007 Paris, France;

ici représentée par Madame Madia Camara résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de 17Capital 2 Feeder B S.à r.l (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-174437, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 516 en date du 1^{er} mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640) jusqu'à douze mille six cent trente euros (EUR 12.630) par le rachat et l'annulation de mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A14, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert du notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640) jusqu'à douze mille six cent trente euros (EUR 12.630) par le rachat et l'annulation de mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A14, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, chaque associé reçoit un montant correspondant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie à l'article 6.1 des statuts de la Société) des parts sociales rachetables privilégiées de classe A14 qu'ils détenaient, qui correspond à un montant de quatre cent quarante-neuf euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 449,77) par part sociale pour un montant total de quatre cent quarante-neuf mille sept cent soixante-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 449.765,73).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent trente euros (EUR 12.630), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe B, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A1, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A2, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A3, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A4, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A5, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A6, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A7, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A8, mille

(1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A9, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A10, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A11, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A12 et mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A13 avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

L'assemblée générale des associés décide de conserver dans les statuts les références à la classe A14 uniquement à titre d'information, étant entendu que ces références sont désormais sans objet.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6085. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050968/170.

(140057866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen.

On the twentieth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private company limited by shares TENNANTS CONSOLIDATED LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 12 Upper Belgrave Street, London, SW1X 8BA, United Kingdom, registered with Companies House under number 250915,

Here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 20th December 2013.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated before, declares and requests the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) ANIN S.A., having its registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 61.312, was incorporated by a deed received by Me Alphonse Lentz, notary residing in Remich- Luxembourg, on October 28th, 1997, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 52 of 23rd January, 1998, and that its articles were amended for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Luxembourg, on December 5th, 2013, to be published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II.- That the capital of the public limited company ANIN SA, prenamed, presently amounts to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company ANIN S.A. and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves the liquidator's report, including the liquidation accounts.

Second resolution

The Sole Shareholder reads the liquidation auditor's report and approves it, which is here annexed. It decides to grant full and entire discharge to the liquidation auditor for the performance of his mandate up to the date of this Extraordinary General Meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder declares the closing of the liquidation procedure and states that the company has definitely ceased to exist.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides that all the books and records of the company shall be kept for a period of at least five (5) years at the following address: 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg or any subsequent address that the Liquidator may choose.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société TENNANTS CONSOLIDATED LTD, une société à responsabilité limitée de droit anglais, avec siège social à 12 Upper Belgrave Street, London, SW1X 8BA, Royaume Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 250915,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société anonyme ANIN S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 61.312, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich -Luxembourg, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 23 janvier 1998, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Luxembourg, en date du cinq décembre 2013, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II.- Que le capital de la société anonyme ANIN SA, pré-désignée, s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société anonyme ANIN S.A. et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique approuve le rapport de liquidateur, y compris les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'associée unique lit le rapport du commissaire à la liquidation et l'approuve, lequel reste ci-annexé. L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que la procédure de liquidation est clôturée et déclare que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que tous les livres et documents de la société seront conservés pour une période d'au moins cinq (5) années à l'adresse suivante: 1, rue Nicolas Simmer L-2538 ou à toute autre adresse subséquente à choisir par le liquidateur.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051048/107.

(140058356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Ancelux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.275.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ancestry.com LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Ancelux 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.275 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 December 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 February 2013, number 495, page 23724 (the "Articles").

The Sole Shareholder is represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a paragraph in the Articles authorising the board of managers of the Company to pay interim dividends.

The Sole Shareholder consequently resolves to insert a final paragraph in article 18 of the Articles, which shall read as follows:

"The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour de mars;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Ancestry.com LLC, une société à responsabilité limitée établie sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l "Associé Unique"),

en tant qu'Associé Unique de Ancelux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.275 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 février 2013, numéro 495, page 23724 (les "Statuts").

L'Associé Unique est représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui a été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend la résolution suivante conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'insérer un paragraphe dans les Statuts autorisant le conseil de gérance de la Société de payer des dividendes intérimaires.

L'Associé Unique décide par conséquent d'insérer un dernier paragraphe dans l'article 18 des Statuts, qui se lira comme suit:

"Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou au(x) associé(s), le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon ces présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou au (x) associé(s), le cas échéant."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051012/87.

(140058739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Atmosphere Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.975.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Marco Antonio RIBEIRO MOUCO, Sales Manager, né à Figueiro Da Foz (Portugal) le 1^{er} janvier 1978, demeurant à F-57220 Ottonville-Ricrange, 16, rue de la Chapelle,

- Madame Annie BUTSCHER épouse BRUA, architecte d'intérieur -décoratrice, née à Strasbourg (France) le 1^{er} mars 1966, demeurant à F-67270 Durningen (France), 6, rue Principale.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social:

2.1. Le commerce de produits de cosmétique, bijoux, décorations, jouets, kits de fixations, articles ménagers et de sport par correspondance, avec l'achat et la vente des articles de la branche, commerce traditionnel et e-commerce. L'exploitation de sites de vente e-commerce, commerce et vente en ligne de produits relatifs à la décoration et à l'aménagement de locaux de toutes sortes.

2.2. La société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ATMOSPHERE TRADE S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) associé(s).

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) divisé en CENT (100) parts sociales de DEUX CENTS EUROS (EUR 200,-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par les associés, qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, au prorata de leur participation dans la société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Marco Antonio RIBEIRO MOUCO, susdit, cinquante	50
- Annie BUTSCHER, susdite, cinquante	50
Total : cent parts sociales	100

Le capital social a été intégralement libéré par un apport en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est désormais à la libre disposition de la société.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENT QUARANTE EUROS (EUR 840,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marco Antonio RIBEIRO MOUCO, Sales Manager, né à Figueiro Da Foz (Portugal) le 1^{er} janvier 1978, demeurant à F-57220 Ottonville-Ricrange, 16, rue de la Chapelle.

2.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

- Madame Annie BUTSCHER épouse BRUA, architecte d'intérieure -décoratrice, née à Strasbourg (France) le 1^{er} mars 1966, demeurant à F-67270 Durningen (France), 6, rue Principale.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

4. Le siège social est établi à L-5627 Mondorf-les-Bains, Centre Blériot, 13, Avenue Lou Hemmer.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RIBEIRO MOUCO, BUTSCHER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 14514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051059/104.

(140058471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

RAM Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8080 Bertrange, 71, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 3.307.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1° Madame Anne Elisabeth dite Annelies Burgstaller, épouse Nell, femme au foyer, née le 6 avril 1942 à Laubendorf (Autriche), numéro matricule 1942 0406 242, demeurant à 71, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

2° Monsieur Raymond Nell, commerçant, né le 15 juillet 1936 à Luxembourg, numéro matricule 1936 0715 038, demeurant à 71, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

3° Madame Sonja Nell, gestionnaire, née le 30 avril 1968 à Luxembourg, numéro matricule 1968 0430 244, demeurant à L-8035 Strassen, 4, Cité Pescher.

Les comparants, prénommés sous 1° et 2°, déclarent être les seuls associés de la société civile dénommée «RAM Société Civile Immobilière», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 71, route de Longwy, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3.307 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 684 du 23 avril 2007.

Les associés déclarent que l'actif de la société se compose des immeubles suivants situé au Grand-Duché de Luxembourg:

1- Dans un immeuble en copropriété sis à Bertrange, 8a, rue de la Forêt, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE BERTRANGE, section C de Lorentzscheuer

Numéro 173/977, lieu-dit «Rue de la Forêt», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 68 centiares.

a) En propriété privative et exclusive:

LOT 002 AA 81, GARAGE, représentant 120,261/1.000

LOT 005 AA 01, DUPLEX, représentant 332,004/1.000

LOT 006 AB 02, DUPLEX, représentant 107,383/1.000

LOT 008 BU 00, JARDIN, représentant 1,000/1.000

b) En copropriété et indivision forcée: 560,648/1.000

CINQ CENT SOIXANTE virgule SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLIEMES des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

2- Une maison d'habitation, avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à Luxembourg-Gasperich, 12, rue Aristide Briand, inscrite au cadastre comme suit:

VILLE DE LUXEMBOURG, section HoC de Gasperich

Numéro 53/1452, lieu-dit «rue Astride Briand», place, d'une contenance de 3 ares 55 centiares.

Numéro 53/1453, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 1 are 62 centiares.

3- Une maison d'habitation, avec place, et toutes ses appartenances et dépendances, sise à Helfent-les-Bertrange, inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE BERTRANGE, section C de Lorentzscheuer

Numéro 186/729, lieu-dit «Route de Longwy», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 14 ares 02 centiares.

4- Un hangar avec place, sis à Bettembourg, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE BETTEMBOURG, section A de Bettembourg

Numéro 105/7852, lieu-dit «route de Livange», place (occupée), construction légère, garage, d'une contenance de 2 ares 02 centiares.

5- Un terrain sis à Schouweiler, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE DIPPACH, section D de Schouweiler

Numéro 1097/3313, lieu-dit «rue de Bascharage», place, d'une contenance de 10 ares 16 centiares.

6- L'immeuble sis à Schouweiler, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE DIPPACH, section D de Schouweiler

Numéro 1097/3169, lieu-dit «rue de Bascharage», rue, d'une contenance de 1 are 31 centiares.

Titre de propriété

La RAM Société Civile Immobilière est propriétaire des droits immobiliers décrits ci-dessus suivant acte d'apport en société reçu par le notaire Paul BETTINGEN soussigné, en date du 25 janvier 2007, numéro 23.586 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 26 février 2007, volume 2044, numéro 33 ainsi qu'au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 mars 2007, volume 1577, numéro 39.

Ces droits immobiliers sont évalués à la somme de EUR 2.800.000,- (deux millions huit cent mille euros,-).

Cession de parts

- Madame Anne Elisabeth dite Annelies Burgstaller, épouse Nell, prénommée sous 1°, déclare céder trois mille quatre cent quatre-vingt-treize (3.493) parts sociales en pleine propriété dont elle est titulaire, à Madame Sonja Nell, sa fille prénommée sous 3°, à titre gratuit sous forme de donation entre vifs, par préciput et hors part avec dispense de rapport.

- Monsieur Raymond Nell, prénommé sous 2°, déclare céder trois mille quatre cent quatre-vingt-treize (3.493) parts sociales en pleine propriété dont il est titulaire, à Madame Sonja Nell, sa fille prénommée sous 3°, à titre gratuit sous forme de donation entre vifs, par préciput et hors part avec dispense de rapport.

La cession des six mille neuf cent quatre-vingt-six (6.986) parts sociales en pleine propriété sont évaluées à EUR 280.040,- (deux cent quatre-vingt mille et quarante euros).

Ensuite, Madame Sonja Nell, prénommée sous 3°, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter les susdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent que les soixante-neuf mille huit cent cinquante (69.850) parts sociales de la société RAM Société Civile Immobilière sont détenues comme suit:

- Madame Sonja Nell, prénommée, six mille neuf cent quatre-vingt-six parts sociales	6.986
- Madame Anne Elisabeth dite Annelies Burgstaller, épouse Nell, prénommée, trente et un mille quatre cent trente-deux parts sociales	31.432
Monsieur Raymond Nell, prénommé trente et un mille quatre cent trente-deux parts sociales	31.432
TOTAL: soixante-neuf mille huit cent cinquante	69.850

Ensuite, les comparants sous 1°, 2° et 3°, agissant en leur qualité de seuls associés de la société RAM Société Civile Immobilière, ont pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Les associés décident d'ajouter un deuxième et troisième paragraphe à l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. (deuxième paragraphe). «En cas de décès d'un des gérants, il n'est pas remplacé.»

(troisième paragraphe) «En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.»

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de dix mille euros (10.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte, lequel certifie l'identité des comparants sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den einundzwanzigsten März.

Vor Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Frau Anne Elisabeth genannt Annelies Burgstaller (Ehefrau Nell), Hausfrau, geboren am 6. April 1942 in Laubendorf (Österreich), nationale Kennnummer 1942 0406 242, wohnhaft in 71, route de Longwy, L-8080 Helfent und

2.- Herr Raymond Nell, Kaufmann, geboren am 15. Juli 1936 in Luxemburg, nationale Kennnummer 1936 0715 038, wohnhaft in 71, route de Longwy, L-8080 Helfent.

3.- Frau Sonja Nell, Verwalter, geboren am 30. April 1968 in Luxemburg, nationale Kennnummer 1968 0430 244, wohnhaft in L-8035 Strassen, 4, Cité Pescher.

Die Erschienenen, vorbenannt unter 1° und 2°, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft bürgerlichen Rechts RAM Société Civile Immobilière, mit Sitz in L-8080 Bertrange, 71, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion E und der Nummer 3.307, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 25. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 684 vom 23. April 2007.

Die alleinigen Gesellschafter erklären, dass die Aktiva der Gesellschaft aus folgenden Immobilien besteht die im Grossherzogtum Luxemburg liegen:

1.- In einer dem Miteigentumsrecht unterliegenden Immobilie, gelegen in Bertrange, 8a, rue de la Forêt, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Bertrange, Sektion C von Lorentzscheuer,

Nummer 173/977, Ort genannt „rue de la Forêt“, Haus, Platz, gross 6 Ar 68 Centiar,

a) In privatem und ausschliesslichem Sondereigentum:

LOS 002 AA 81, GARAGE, machend 120,261/1.000

LOS 005 AA 01, DUPLEX, machend 332,004/1.000

LOS 006 AB 02, DUPLEX, machend 107,383/1.000

LOS 008 BU 00, GARTEN, machend 1,000/1.000

b) In Miteigentum und Zwangsgemeinschaft: 560,648/1.000

FÜNFHUNDERTSECHZIG Komma SECHSHUNDERTACHT-UNDVIERZIG TAUSENDSTEL in Grund und Boden sowie an den Gemeinschaftsanteilen.

2.- Ein Wohnhaus mit Platz und allen An- und Zubehörungen gelegen in Luxemburg-Gasperich, 12, rue Aristide Briand, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Luxemburg, Sektion HoC von Gasperich,

Nummer 53/1452, Ort genannt „rue Astride Briand“, Platz, gross 03 Ar 55 Centiar.

Nummer 53/1453, selber Ort, Haus, Platz, gross 1 Ar 62 Centiar.

3.- Ein Wohnhaus mit Platz und allen An- und Zubehörungen gelegen in Helfent-les-Bertrange, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Bertrange, Sektion C von Lorentzscheuer,

Nummer 186/729, Ort genannt „route de Longwy“, Haus, Platz, gross 14 Ar 02 Centiar.

4.- Ein Schuppen mit Platz gelegen in Bettembourg, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Bettembourg, Sektion A von Bettembourg,

Nummer 105/7852, Ort genannt „route de Livange“, construction légère, Garage, Platz, gross 02 Ar 02 Centiar.

5.- Eine Parzelle gelegen in Schouweiler, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Dippach, Sektion D von Schouweiler,

Nummer 1097/3313, Ort genannt „rue de Bascharage“, Platz, gross 10 Ar 16 Centiar.

6.- Immobilien gelegen in Schouweiler, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Dippach, Sektion D von Schouweiler,

Nummer 1097/3169, Ort genannt „rue de Bascharage“, Strasse, gross 1 Ar 31 Centiar.

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichneten Immobilien gehören der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière auf Grund einer Einbringungsurkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Januar 2007, Nummer 23.586, überschrieben im ersten Hypothekenamt in Luxemburg am 26. Februar 2007, Band 2044, Nummer 33 und ebenfalls im zweiten Hypothekenamt in Luxemburg am 16. März 2007, Band 1577, Nummer 39.

Diese Immobilien werden auf EUR 2.800.000,- (zwei Millionen achthunderttausend Euros) abgeschätzt.

Anteilsübertragung

Frau Anne Elisabeth genannt Annelies Burgstaller (Ehefrau Nell), vorgeannt unter 1°, überträgt hiermit unentgeltlich, unter aller Gewähr rechtens das volle Eigentumsrecht an, dreitausendvierhundertdreiundneunzig (3.493) Anteilen in der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière der Frau Sonja Nell, ihre Tochter, vorgeannt unter 3°, welche dies annimmt, unter der Form einer Schenkung unter Lebenden als Vorausvermächtnis, mit der Befreiung der Rückbringung in ihre spätere Nachlassenschaft.

Herr Raymond Nell, vorgeannt unter 2°, überträgt hiermit unentgeltlich, unter aller Gewähr rechtens das volle Eigentumsrecht an, dreitausendvierhundertdreiundneunzig (3.493) Anteilen in der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière der Frau Sonja Nell, seine Tochter, vorgeannt unter 3°, welche dies annimmt, unter der Form einer Schenkung unter Lebenden als Vorausvermächtnis, mit der Befreiung der Rückbringung in ihre spätere Nachlassenschaft.

Das übertragene volle Eigentumsrecht an den sechstausendneunhundertsechundachtzig (6.986) Anteilen wird insgesamt auf EUR 280.040,- (zweihundertachtzigtausendundvierzig Euros) abgeschätzt.

In seine Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière nimmt die unter 3° vorgenannte Frau Sonja Nell die vorgenannten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäß den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Die Erschienenen erklären, dass die gesamten neunundsechzigtausendachthundertfünfzig (69.850) Anteile der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière nunmehr wie folgt gehalten werden:

- Frau Sonja Nell, vorbenannt, sechstausendneunhundertsechundachtzig Anteile	6.986
- Frau Anne Elisabeth genannt Annelies Burgstaller, Ehefrau Nell, vorbenannt, einunddreissigtausendvierhundertzweiunddreissig Anteile	31.432
- Herr Raymond Nell, vorbenannt, einunddreissigtausendvierhundertzweiunddreissig Anteile	31.432
TOTAL: neunundsechzigtausendachthundertfünfzig Anteile	69.850

Infolgedessen beschliessen die Erschienenen unter 1° bis 3°, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft RAM Société Civile Immobilière einstimmig folgenden Beschluss zu fassen:

Erster und Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einen neuen Absatz zwei und drei in Artikel 9 beizufügen wie folgt:

Art. 9. (zweiter Absatz). «Im Sterbefall einer der Geschäftsführer, wird dieser nicht ersetzt.»

(dritter Absatz) «Im Falle mehrere Geschäftsführer, wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet. Sie können Vollmacht an Drittpersonen erteilen.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zehntausend Euro (EUR 10.000,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Anne Elisabeth Burgstaller, Raymond Nell, Sonja Nell, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 mars 2014. LAC / 2014 / 13517. Reçu 6.720,96 € 280.040,00€ à 2,00% = 5.600,80 € + 2/10 = 1.120,16 € = 6.720,96 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. April 2014.

Référence de publication: 2014050767/188.

(140057666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.», avec siège social à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1705 du 13 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1782 du 24 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stephanie WLODARCZAK, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stephanie WLODARCZAK, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de l'adresse du siège social de la société de L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison à L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel, et modification de l'article 4.1. des statuts de la Société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison à L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel, et de modifier par subséquent l'article 4.1. des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.1.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 28th June, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1705 of September 13th, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIERm notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 4th June, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1782 of 24th July 2013.

The meeting is presided by Mrs Stephanie WLODARCZAK, maître en droit, residing professionally in L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison,

who appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stephanie WLODARCZAK, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

73480

Agenda:

Change of the headoffice of the company from L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison to L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel and amendment of Article 4.1. of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the headoffice of the company from L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison to L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel, so that Article 4.1. of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.1.** The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Signé: S. Wlodarczak, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2014. LAC/2014/15399. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051094/94.

(140058603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

First Class Cosmetics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 139.562.

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FIRST CLASS COSMETICS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 8, Am Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139 562, constituée suivant acte reçu le 12 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1718, page 82454 du 11 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et/ou plusieurs liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Gérants;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateurs:

Monsieur Monsieur Alain Lang, demeurant 2bis, Rue des Poilus - F-57500 Saint-Avold,
et

Monsieur Gad David Elfassy, demeurant 26, Avenue Gilles - F-94340 Joinville-le-Pont,

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et ceci d'une manière individuelle. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré aux liquidateurs de représenter individuellement la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12538. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014051201/66.

(140058497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

IM JAHRE ZWEITAUSENDUNDVIERZEHN, AM EINUNDDRESSIGSTEN MÄRZ.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung („Versammlung“) die Aktionäre der Aktiengesellschaft "W3HM S.A." ("Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 29, Avenue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 76280, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. Juni 1993, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 407 von 1993.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Patrick VAN HEES, Privatbeamter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Sue WONG, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I. Der Vorsitzende stellt fest, dass das Büro der Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert ist.

II. Der Vorsitzende stellt fest, dass bei der heutigen außerordentlichen Generalversammlung die in der Anwesenheitsliste mit Namen, Vornamen, Wohnort beziehungsweise Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz und der Anzahl der ihnen gehörenden Aktien bezeichneten Aktionäre anwesend oder vertreten sind. Die Anwesenheitsliste, sowie sämtliche in der Anwesenheitsliste aufgeführten Vollmachten, bleiben nach „ne varietur“ nach Unterschrift durch die Mitglieder des Büros der Versammlung und der beurkundenden Notarin gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Der Vorsitzende stellt fest, dass die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung in der luxemburgischen Presse, und zwar dem „Letzebuenger Journal“ am 25. Februar Januar 2014 (Nummer 047) und 14. März 2014 (Nummer 062) und dem „Tageblatt“ am 25. Februar Januar 2014 (Nummer 047) und 14. März 2014 (Nummer 062) und dem „Mémorial C“ am 25. Februar Januar 2014 (Nummer 498) und 14. März 2014 (Nummer 667) form- und fristgerecht erfolgt ist und somit ordnungsgemäß einberufen worden ist und sie stellt der außerordentlichen Generalversammlung die Exemplare der im „Letzebuenger Journal“ und im „Tageblatt“ und im „Mémorial C“ vom 25. Februar Januar 2014 und 14. März 2014 veröffentlichten Einberufung der heutigen außerordentlichen Generalversammlung zur Verfügung. Die außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen.

IV. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den dreihundertfünfzig (350) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, 20% der Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

V. Dieses Generaversammlung wurde einberufen für 19. Februar 2014, als die gesetzlich erforderliche Quorum nicht erreicht worden war einberufen, wie es aus der Urkunde des Notars vom 19. Februar 2014 erscheint. Kein Quorum für diese zweite Sitzung erforderlich ist, kann es rechtsgültig entscheiden, über alle Punkte auf der Tagesordnung

VI. Der Vorsitzende weist darauf hin, dass sich die heutige außerordentliche Generalversammlung mit der folgenden Tagesordnung zu befassen hat:

Tagesordnung

1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.
2. Bestellung von einem Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.
3. Sitzverlegung der Gesellschaft von L-1611 Luxemburg, 29, avenue de la Gare nach L-7737 Colmar Berg Zone Industrielle Piret.
4. Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: “Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu Colmar Berg.“
5. Verschiedenes.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn WALTER Hans Peter Roman, Kaufmann, geboren am 22. Januar 1955 in Mettlach, Deutschland, wohnhaft in Britter Strasse 10, D-66693 Mettlach, Deutschland als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig der Sitzverlegung der Gesellschaft von L-1611 Luxemburg, 29, avenue de la Gare nach L-7737 Colmar Berg Zone Industrielle Piret.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig der Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu Colmar Berg." Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft anlässlich gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - der Notarin den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben die benannten erschienenen Personen mit der Notarin gemeinsam die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. VAN HEES, S. WONG, C. GRUNDHEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 07. April 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014050960/88.

(140057626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Fermaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.151.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of January.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fermaca Global, L.P., a limited partnership incorporated and governed under the laws of Canada, having its registered office at 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, Ontario M5L 1B9, Canada, represented by its general partner FERMACA LTD., having its registered office at 44 Chipman Hill Suite 1000, Saint John NB, E2L 2A9, Canada, registered in New Brunswick, Canada under number 634359,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Fermaca Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of USD 17,250 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.151 (the Company). The Company was incorporated on 6 November 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 8 on 8 January 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 January 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To reclassify the existing (i) one hundred (100) class A «tracker» shares (the Class A Shares), (ii) one hundred (100) class B «tracker» shares (the Class B Shares), (iii) one hundred (100) class C «tracker» shares (the Class C Shares), (iv) one hundred (100) class D «tracker» shares (the Class D Shares), (v) one hundred (100) class E «tracker» shares (the Class E Shares), (vi) one hundred (100) class F «tracker» shares (the Class F Shares), (vii) one hundred (100) class G «tracker» shares (the Class G Shares), (viii) one hundred (100) class H «tracker» shares (the Class H Shares), and (ix) eleven thousand seven hundred (11,700) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, into twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) class A-2 ordinary

shares (the Class A-2 Shares) and one (1) class P ordinary share (the Class P Share), with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, and having the same rights and obligations and to allocate any and all amounts allocated to any and all special reserve accounts of the Company prior to the present deed, to the Class A-2 Shares and the Class P Share, on a pro-rata basis.

2. To amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution adopted under item 1 above.

3. Miscellaneous.

has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing (i) one hundred (100) class A «tracker» shares (the Class A Shares), (ii) one hundred (100) class B «tracker» shares (the Class B Shares), (iii) one hundred (100) class C «tracker» shares (the Class C Shares), (iv) one hundred (100) class D «tracker» shares (the Class D Shares), (v) one hundred (100) class E «tracker» shares (the Class E Shares), (vi) one hundred (100) class F «tracker» shares (the Class F Shares), (vii) one hundred (100) class G «tracker» shares (the Class G Shares), (viii) one hundred (100) class H «tracker» shares (the Class H Shares), and (ix) eleven thousand seven hundred (11,700) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, into twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) class A-2 shares (the Class A-2 Shares) and one (1) class P share (the Class P Share), with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, and having the same rights and obligations, and further resolves to allocate any and all amounts allocated to any and all special reserve accounts of the Company prior to the present deed, to the Class A-2 Shares and the Class P Share, on a pro-rata basis.

The Sole Shareholder acknowledges that the above reclassification of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Ordinary Shares into Class A-2 Shares and Class P Share (the Reclassification) does not in any manner result in any shares being replaced or exchanged and that no new shares has been issued. The Sole Shareholder further confirms that the Reclassification shall not constitute a novation of the shares or any rights and obligations thereunder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at seventeen thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 17,250) represented by twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) class A-2 shares (the Class A-2 Shares) and one (1) class P share (the Class P Share), all in registered form, with a nominal value of one United States Dollar and thirty-eight Cents (USD 1.38) each, all subscribed and fully paid-up.

The Class A-2 Shares and the Class P Share are collectively referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred.”

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fermaca Global, LP, un limited partnership constitué et régi selon les lois du Canada, ayant son siège social à 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, Ontario M5L 1B9, Canada, représenté par son general partner FERMACA LTD., ayant son siège social au 44 Chipman Hill Suite 1000, Saint John NB, E2L 2A9, Canada, immatriculée au New Brunswick, Canada sous le numéro 634359,

ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Fermaca Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 17.250 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.151 (la Société). La Société a été constituée le 6 Novembre 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 8 le 8 Janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être totalement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reclassifier les existantes (i) cent (100) parts sociales de classe A «tracker» (les Parts Sociales de Classe A), (ii) cent (100) parts sociales de classe B «tracker» (les Parts Sociales de Classe B), (iii) cent (100) parts sociales de classe C «tracker» (les Parts Sociales de Classe C), (iv) cent (100) parts sociales de classe D «tracker» (les Parts Sociales de Classe D), (v) cent (100) parts sociales de classe E «tracker» (les Parts Sociales de Classe E), (vi) cent (100) parts sociales de classe F «tracker» (les Parts Sociales de Classe F), (vii) cent (100) parts sociales de classe G «tracker» (les Parts Sociales de Classe G), (viii) cent (100) parts sociales de classe H «tracker» (les Parts Sociales de Classe H), et (ix) onze mille sept cent (11.700) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune, en douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales [ordinaires] de classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2) et une (1) part sociale [ordinaire] de classe P (la Part Sociale de Classe P), ayant une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune, assorties des mêmes droits et soumises aux mêmes obligations et d'affecter tous et chacun des montants affectés à tous et chacun des comptes de réserve spéciale de la Société avant le présent acte, aux Parts Sociales de Classe A-2 et la Part Sociale de Classe P, sur une base proportionnelle.

2. De modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée sous le point 1 ci-dessus.

3. Divers.

a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reclassifier les existantes (i) cent (100) parts sociales de classe A «tracker» (les Parts Sociales de Classe A), (ii) cent (100) parts sociales de classe B «tracker» (les Parts Sociales de Classe B), (iii) cent (100) parts sociales de classe C «tracker» (les Parts Sociales de Classe C), (iv) cent (100) parts sociales de classe D «tracker» (les Parts Sociales de Classe D), (v) cent (100) parts sociales de classe E «tracker» (les Parts Sociales de Classe E), (vi) cent (100) parts sociales de classe F «tracker» (les Parts Sociales de Classe F), (vii) cent (100) parts sociales de classe G «tracker» (les Parts Sociales de Classe G), (viii) cent (100) parts sociales de classe H «tracker» (les Parts Sociales de Classe H), et (ix) onze mille sept cent (11.700) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune, en douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales [ordinaires] de classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2) et une (1) part sociale ordinaire de classe P (la Part Sociale de Classe P), ayant une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune, assorties des mêmes droits et soumises aux mêmes obligations et d'affecter tous et chacun des montants affectés à tous et chacun des comptes de réserve spéciale de la Société avant le présent acte, aux Parts Sociales de Classe A-2 et à la Part Sociale de Classe P, sur une base proportionnelle.

L'Associé Unique reconnaît que la reclassification des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H et des Parts Sociales Ordinaires en Parts Sociales de Classe A-2 et Part Sociale de Classe P (la Reclassification) ne résulte en aucune façon au remplacement de toute part sociale ou son échange et qu'aucune nouvelle part sociale n'a été émise. L'Associé Unique confirme par ailleurs que la Reclassification ne constitue pas une novation des parts sociales ou des droits et obligations qui en découlent.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 17.250) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales de classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2) et une (1) part sociale de classe P (la Part Sociale de Classe P), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain et trente-huit cents (USD 1,38) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Classe A-2 et la Part Sociale de Classe P sont désignées collectivement comme les Parts Sociales. Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les Associés et individuellement comme un Associé. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il pourra être mis en place un compte de prime, auquel toute prime payée sur toute Part Sociale sera transférée.”

Estimation des frais

Les montant total des dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire soussigné.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051196/176.

(140058185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Gérard IWEMA, administrateur de sociétés, demeurant à Palais Miami, 10, Boulevard d'Italie, MC98000 Monaco,

représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.436, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Me Lecuit Gérard en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 577 du 12 août 2000 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre millions huit cent nonante trois mille cinq cents USD (4.893.500,- USD), représenté par deux millions quatre cents quarante-six mille sept cents cinquante (2.446.750) actions d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société;

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Gérard IWEMA, director of companies, residing at Palais Miami, 10, Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco, represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 75436, was incorporated by deed of the notary Me Lecuit Gérard on the 25th April 2000 published in the Memorial C number 577 of the 12th August 2000 (the "Company").

II.- That the capital of the Company, presently amounts to four million eight hundred ninety three thousand five hundred USD (4,893,500.- USD), represented by two million four hundred forty six thousand seven hundred and fifty (2,446,750) shares with a par value of two USD (2.- USD) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately nine hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051191/92.

(140058718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Renaissance Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052017/10.

(140059097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 146.514.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052018/9.

(140059277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Supply Chain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.604.

EXTRAIT

By resolutions dated 1st April 2014, the board of managers of the Company decided to transfer the registered office of the Company from its current address at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff, with effect as of 1st April 2014.

Suit la version française du texte qui précède:

Par résolutions du 1^{er} avril 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff, avec effet au 1^{er} avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014052042/18.

(140059098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.
